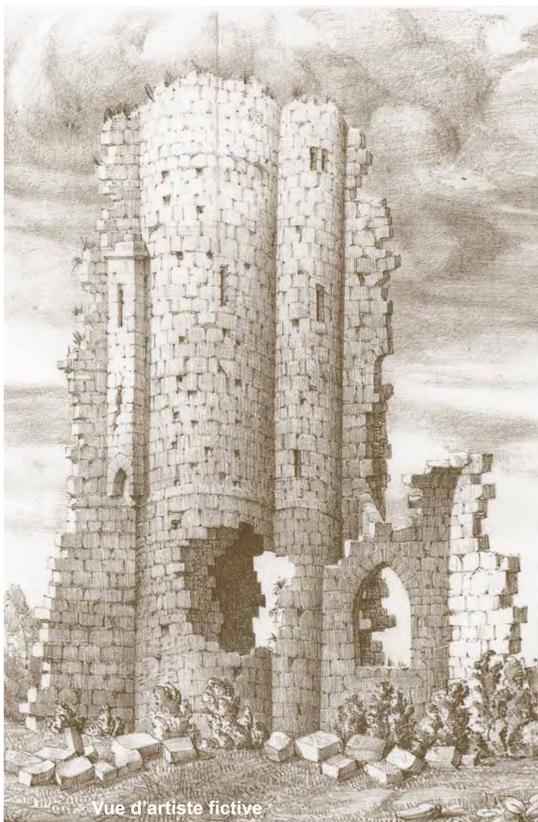


1723 – L'ordonnance de *démolissement* tarde à être exécutée

Les tours de la place du Fort



On sait qu'un peuplement existait avant la fondation de la bastide en 1267. Un petit bourg aggloméré autour de l'église et d'un fort, si ce n'est un château. Un bourg ecclésiastiel ? Un *castrum* comme il en existe en maints endroits, comme « Lamouthe » à Castillonès ? Le plan de Villeréal, encore de nos jours, en porte la trace évidente. Le quadrillage perpendiculaire formé par les rues et les bâtiments est rompu par ce nodule circulaire qui englobe l'église. La présence, à l'arrière, d'une « Place du Fort » renforce cette hypothèse désormais confirmée : trois tours se dressaient là il y a tout juste 300 ans. Les registres de la Jurade en portent témoignage.

● **7 août 1717** – Comme il y a trois tours qui sont dans le fort de la présente ville, devant et derrière l'église, lesquelles tours ne sont d'aucune nécessité et que leur matériaux seraient d'une grande nécessité pour advenir aux réparations les consuls représentent de les faire ébouler pour les matériaux et être employés aux réparations.

● **2 février 1723** – Il y a dans ce lieu une mauvaise tour dont une partie s'est éboulée et inutile, dont les matériaux seront tous nécessaires et propres pour la réparation des ponts absolument impraticables, suppliant nos pairs vouloir la faire achever de démolir... »

● **12 mai 1723** – L'Intendant de Bouchet donne l'autorisation de démolition la tour ne pouvant plus servir à aucun usage étant percée par le devant et un coté du toit tombé pour employer les matériaux à la réparation du pont.

Mais, le sieur Laporte, conseiller du roi, conteste la démolition de cette tour qui a toujours servi de prison, estimant que le roi y a des droits.

● **29 mai 1723** – Les Villeréalais contestent. L'intervention du sieur Laporte crée un empêchement de mettre à exécution l'ordonnance de l'Intendant pour le démolissement de la dite tour qui ne peut servir de prison attendu de l'état où elle est et qu'on se sert depuis longtemps d'une tour qui est aussi sur le dit fort pour prison et qu'il y a encore une troisième tour sur le devant de ladite église... »

● **août 1728** – Monsieur de Caratel subdélégué à l'intendance, député pour se rendre en la présente ville, aurait vu et examiné une mauvaise tour qui est sur le fort de la dite ville qui couvre la place de l'église laquelle est inutile. Celle-ci dont les pierres seraient d'un grand secours pour aider à réparer le pont aussi bien que les autres matériaux qui se pourraient vendre et la pierre être employée à payer les ouvriers à cause même qu'il ne se trouve que très peu de fonds sur la dite communauté ... et qu'il n'y a pas de somme suffisante pour y parvenir sans le secours de cette mauvaise tour qui donnera beaucoup de pierre... »

